



MAGNY-LES-HAMEAUX

COMMUNE DE MAGNY LES HAMEAUX

.....
DECISION n° 2022-012

Le Maire de la Commune de Magny-les-Hameaux,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le Maire à recevoir délégation d'une partie des attributions du Conseil Municipal,

Vu l'article L.2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques posant le principe du caractère payant des occupations privatives du domaine public,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mai 2020 déléguant une partie de ses attributions au Maire de Magny-les-Hameaux, notamment de fixer, sans limitation, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2022 modifiant le règlement intérieur des locations et prêts de la salle de festivités « Au Trait d'Union », et notamment les créneaux de mise à disposition,

Vu la décision n°2020-32 du 1^{er} octobre 2020 fixant les tarifs de mise à disposition de cet équipement à compter du 1^{er} novembre 2020,

DECIDE

- **Article 1 : DE FIXER** les tarifs de mise à disposition de la salle de festivités « Au Trait d'Union » comme suit :

	Catégorie d'usagers					
	Particuliers Magnycois		Associations à but non lucratif Magnycoises ou exerçant à Magny		Particuliers, associations, entreprises, institutions non Magnycois	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
Location à la journée, du lundi au jeudi (de 7h à 7h)	416,67 €	500 €	66,67 €	80 €	520,83 €	625 €
Forfait week-end : du vendredi 17h au dimanche 10h	541,67 €	650 €	66,67 €	80 €	677,08 €	813 €
Extension forfait week-end : le dimanche de 10h à 18h	83,33 €	100 €	gratuit		104,17 €	125 €
Prêt de vaisselle (jusqu'à 50 personnes)	65,00 €	78 €	gratuit		65,00 €	78 €
Prêt de vaisselle (de 51 à 100 personnes)	128,33 €	154 €	gratuit		128,33 €	154 €
Prêt de vaisselle (de 101 à 200 personnes)	170,83 €	205 €	gratuit		170,83 €	205 €

Le montant de la TVA appliqué à l'ensemble des tarifs TTC est de 20%.
Les prix intègrent le ménage.

- **Article 2 : DIT** que les tarifs de location arrêtés ci-avant entreranno en vigueur à compter du 4 avril 2022 et s'appliqueront aux demandes de réservation enregistrées après cette date.
- **Article 3 : PRECISE** que les usagers ayant signé un contrat de location de la salle avant le 4 avril 2022 concernant une réservation pour une date postérieure à celle-ci auront la possibilité de modifier leur réservation pour bénéficier des nouvelles conditions de location arrêtées dans le règlement intérieur modifié moyennant la conclusion d'un avenant à leur contrat de location.
- **Article 4 : PRECISE** que le paiement en une, deux ou trois fois (sur 3 mois consécutifs) à réception de la facture est autorisé.
- **Article 5 :** La présente décision sera inscrite dans le registre des délibérations du Conseil Municipal et fera l'objet d'une communication sous forme d'un relevé de décisions diffusé au Conseil.

Pour extrait conforme par le Maire qui transmet à Madame la Sous-préfète de Rambouillet conformément à l'article de la loi du 2 Mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions.

Magny les Hameaux, le 05 avril 2022

Le Maire

Bertrand HOUILLON



Accusé de réception en préfecture
078-217803568-20220405-2022-012-AU
Date de télétransmission : 06/04/2022
Date de réception préfecture : 06/04/2022